

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien sur la commune d'Illifaut (Le Chêne des Croix)

Par arrêté préfectoral du 3 octobre 2024, une enquête publique de **32 jours** est ouverte du **mardi 5 novembre 2024, 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, **au vendredi 6 décembre 2024 inclus, 17h00**, heure de clôture de l'enquête, en mairie d'Illifaut, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Peleton II, siège social, 26 - 28 rue Buirette – 51100 REIMS, pour le projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien « Chêne des Croix » comprenant 3 aérogénérateurs (hauteur maximale 200 mètres – puissance maximale unitaire de 7MW) et 2 postes de livraison, sur la commune d'Illifaut.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis sans observation sur le projet d'autorisation environnementale le 27 août 2024.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5681> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également accessible sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact et l'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale, peut être consulté durant l'enquête publique en mairie d'Illifaut aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

	Mairie d'Illifaut
Lundi	fermé
Mardi	09h00 - 13h00 / 13h30 - 17h00
Mercredi	08h00 - 12h15
Judi	08h00 - 13h00 / 13h30 - 17h00
Vendredi	08h00 - 13h00 / 13h30 - 17h00
Samedi	08h00 - 12h00

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en mairie d'Illifaut.

Le public peut formuler ses observations :

1 - par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5681@registre-dematerialise.fr du mardi 5 novembre 2024, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête au vendredi 6 décembre 2024, 17h00, heure de clôture de l'enquête.

2 - ou directement en se rendant sur le site internet du registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5681>

3 - ou par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie d'Illifaut, mardi 5 novembre 2024, au vendredi 6 décembre 2024, à l'adresse suivante : **Mairie – 7 place de la Mairie - 22230 ILLIFAUT.**

4 - Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition en mairie d'Illifaut.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5681>

Monsieur Guy APPÉRÉ est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

Mairie d'illifaut 7 place de la Mairie 22230 - ILLIFAUT tél : 02 96 56 62 22 / Email : commune.illifaut@wanadoo.fr	
mardi 5 novembre 2024	de 9h00 à 12h00
mercredi 13 novembre 2024	de 9h00 à 12h00
samedi 23 novembre 2024	de 9h00 à 12h00
vendredi 6 décembre 2024	De 14h00 à 17h00

Toute information sur le projet ICPE peut être demandée auprès de Madame Ilona LELIEVRE responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : i.lielievre@renner-energies.com ou par téléphone au n° 06 09 50 41 84.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public en mairie d'illifaut et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.